

« Nous craignons un enlisement de la stratégie de réforme »

ECOLE Etienne Michel (Segec) allume un feu clignotant... et les syndicats

► La mise en œuvre du Pacte pour un enseignement d'excellence dépend d'une série de décrets.

► Dans une lettre ouverte à la ministre de l'Éducation, le Segec met en garde contre des réformes à deux vitesses et fustige l'attitude des syndicats.

ENTRETIEN

Vacances, j'oublie tout ? À l'heure où les écoles se dépeuplent, le Secrétariat général de l'enseignement catholique (Segec) est loin de faire ses bagages. « C'est que, voyez-vous, nous avons encore quelques rôties sur le feu... ». Étienne Michel, directeur général de ce réseau qui scolarise un élève sur deux, plaignant cinq secondes pour détendre l'atmosphère... Mais le fumet des rôties n'a rien d'anodin, il est de ceux qui empoisonnent les relations entre les acteurs du Pacte pour un enseignement d'excellence. En fait, on parle ici d'une série de décrets censés mettre en œuvre les résolutions de ce texte fondateur de l'enseignement francophone. Et qui n'avance guère.

Pour mémoire, le Pacte est ce grand accord conclu entre les représentants des pouvoirs organisateurs de l'école, des enseignants (via les syndicats) et des parents. Grand accord que la majorité PS-CDH s'est engagée à concrétiser. Or, il y a aujourd'hui de l'eau dans le gaz entre partenaires. C'est en tout cas l'analyse du Segec. Dans une lettre ouverte adressée à la ministre de l'Éducation Marie-Martine Schyns (et confiée au *Soir*), il dit craindre « un enlisement de la

stratégie de réforme qui résulterait de l'impossibilité de réunir les conditions sine qua non de mise en œuvre du Pacte ». Et prévient : « Il dépendra de l'autorité publique de réunir les conditions de réussite du Pacte d'excellence avec le discernement et, sans doute aussi, le courage nécessaires ».

Qu'est-ce qui motive cette sortie ?

D'une part, les directeurs d'école secondaire ont tiré récemment la sonnette d'alarme par rapport aux dérives bureaucratiques du système. Dérives accentuées avec le décret « titres et fonctions »

dans un contexte de pénurie de personnel. C'est une machinerie bureaucratique infernale, kafkaïenne ! Il est urgent désormais de réviser ce décret pour miser davantage sur la capacité de discernement des directeurs quant au recrutement de leur personnel. D'autre part, il y a toutes les discussions actuelles autour du Pacte avec une difficulté majeure : réunir de manière convaincante l'ensemble des conditions sine qua non de mise en œuvre de ce projet. Nous sommes déjà très tard dans l'année parlementaire, or rien n'est clair sur ce sujet, raison pour laquelle nous pensons nécessaire d'allumer un feu clignotant.

De quelles conditions parlez-vous ?

De cinq réformes qui doivent s'implémenter de manière concomitante. Un, l'augmentation des exigences vis-à-vis des pouvoirs organisateurs : toutes les écoles doivent développer des plans de pilotage dont la mise en œuvre sera contrôlée par l'autorité publique. Deux, une hausse du soutien et de l'accompagnement des équipes éducatives. Trois, une plus grande capacité d'agir des écoles. Quatre, la réforme de

l'inspection. Cinq, afin de garantir l'impartialité de la Communauté française, il faut distinguer ses rôles d'opérateur et de régulateur.

Où en est-on ?

Alors que les deux premiers points sont bien avancés, le texte réglant ce que j'appelle la « capacité d'agir des écoles » se fait attendre. On parle ici du décret sur

« la charge des enseignants ». Il s'agit notamment de dépasser la conception trop individuelle de l'exercice du métier en systématisant les pratiques collaboratives entre enseignants, particulièrement dans le secondaire. C'est un facteur clef de l'amélioration du système. Un projet est sur la table mais contrairement au calendrier prévu, il a été reporté à l'automne pour permettre aux syndicats de consulter leur base. Des syndicats qui en ont profité pour lancer une pétition contre ces dispositions qu'ils avaient pourtant longuement négociées avec nous !

Estimez-vous qu'il y a rupture de confiance ?

On est en tout cas aujourd'hui dans une vraie difficulté. Il est évident que si ce décret n'était pas voté dans les temps, cela ferait peser une hypothèque sur la possibilité de mettre en œuvre les plans de pilotage. Il est en effet indispensable, pour que les équipes éducatives se mettent à élaborer ces plans, de répondre à cette question : dans quel cadre légal seront-elles amenées à coopérer ?

Pour vous, les décrets « plans de pilotage » et « charge des enseignants » sont intimement liés ?

Exact. Et le Conseil d'État ne dit d'ailleurs pas autre chose.

Les autres conditions de mise en œuvre du Pacte sont-elles remplies ?

Je peux vous parler du syndrome

de la double inspection : il est prévu un rééquilibrage entre les inspecteurs actuels et le nouveau cadre de « délégués aux contrats d'objectifs » (DCO) mais la note du gouvernement ne le prévoit pas avant 2023. On risque donc d'aller vers un double cadre d'inspecteurs et ça nous préoccupe. Je peux aussi vous parler de la garantie d'impartialité de l'autorité publique : elle ne peut plus être à la fois régulatrice et opératrice. Pour développer le pacte, il faut balayer les conflits d'intérêts. Il n'est pas imaginable que les DCO entrent en fonction tant que cette distinction régulateur-opérateur n'a pas été confirmée par décret. L'adoption de ce décret dépend du MR puisqu'il doit être voté avec une majorité des deux tiers. Or, les contacts à ce sujet sont loin d'avoir abouti...

Pour vous, ces textes doivent-ils être votés concomitamment ou un échelonnement est-il possible ?

Soit le gouvernement assure que ces décrets seront votés de manière concomitante, c'est le plus simple. Soit, les différents textes prévoient des dispositions conditionnant leur entrée en vigueur : pas de DCO en fonction tant que le décret régulateur-opérateur n'est pas adopté ou pas de mise en œuvre des plans de pilotage tant que le décret sur la clarification de la charge n'est pas adopté. Seules ces conditions rendront à la fois possible et acceptable le pacte pour un enseignement d'excellence.

Qu'est-ce qui coince pour le moment, les syndicats ?

Je répète ce que nous indiquons dans notre lettre ouverte : « Il dépendra de l'autorité publique de réunir les conditions de réussite du Pacte d'excellence avec le discernement et le courage nécessaires ». C'est à elle de faire le pas et d'avancer. ■

Propos recueillis par
ÉRIC BURGRAFF

DYSFONCTIONNEMENT

Congé sabbatique

Au milieu de la pomme de discorde sur la charge des enseignants, il est notamment question de ceci : « Un membre du personnel qui fait

preuve d'une mauvaise volonté manifeste ou de carences manifestes et répétées dans le cadre de l'élaboration du plan de pilotage est susceptible d'être écarté par mesure d'ordre pendant trois ans avec maintien de sa rémunération à 75 % », dit Étienne Michel,

directeur général du Segec. « Mais la cerise sur le gâteau, c'est que les organisations syndicales refusent ces dispositions en exigeant que l'écartement soit limité à un an avec maintien de la rémunération à 100 % ! Ça veut dire quoi ? Que quelqu'un qui

dysfonctionne gravement bénéficierait d'une sorte de congé sabbatique obligatoire. Ce n'est rien d'autre qu'une prime au dysfonctionnement et c'est déraisonnable. Mais c'est aussi inéquitable car ceux qui refusent de collaborer pourraient se ressourcer alors

que ceux qui font tourner l'école en s'investissant ne le pourraient pas. On est devant un vrai problème de gouvernance. Nous demandons au politique que la raison et l'équité prévalent ».

E.B.